

PROJET DE VIE
PROJET DE VIE

DE LA MAISON DE RETRAITE

MADELEINE
MADELEINE

LAMY
LAMY

DECEMBRE 2001

Sommaire :

1. L'accueil du nouveau résident
2. Constitution du dossier d'inscription
3. Le jour de l'admission
4. L'animation, la vie sociale
5. Le confort de l'établissement
6. La citoyenneté
7. Le rythme de vie
8. L'accompagnement de la fin de vie
9. La sécurisation de la personne âgée

1- L'ACCUEIL DU NOUVEAU RESIDENT :

Il est préférable qu'une admission en Maison de Retraite ne se fasse pas dans l'urgence. Une personne âgée et sa famille doivent y réfléchir avant l'accident de santé qui nécessite alors un placement d'urgence.

Une visite de l'établissement par la personne âgée concernée est indispensable pour lui permettre de se faire sa propre opinion en prenant connaissance des lieux dans lequel elle va vivre, en posant des questions sur le fonctionnement, les règles de vie, le coût et les financements.

Cette visite complète de l'établissement permet en général aux personnes âgées, candidats pour une admission, d'effacer les représentations négatives qu'elles pouvaient avoir d'un établissement pour personnes âgées et envisager plus sereinement un projet d'entrée en Maison de Retraite.

2- CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION :

Afin d'inscrire la personne âgée sur la liste d'attente il est demandé aux personnes âgées et à leur famille de constituer un dossier composé de :

- ***Un questionnaire médical*** complété par le médecin traitant qui précise les antécédents et pathologies de la personne ainsi que les données précisant l'autonomie physique et psychique. Le questionnaire est étudié par le médecin coordonnateur de l'établissement qui donne son avis médical sur l'admission.
- ***Un questionnaire administratif*** recueillant des dossiers sur l'état civil, l'adresse et le téléphone des enfants, la situation au regard des assurances. Les ressources dans le cas d'une demande d'aide sociale.

3- LE JOUR DE L'ADMISSION :

- L'accueil du résident et de sa famille est assuré en premier lieu par la directrice, ou, en son absence, par une personne du secrétariat ou une infirmière.
- Une fois la personne installée dans sa chambre, une infirmière et une aide soignante viennent se présenter, recueillir les données médicales, les goûts et habitudes de la personne.
- Les admissions se faisant principalement l'après midi, une boisson accompagnée de gâteaux sont proposés aux résidents.
- Le soir de son admission le résident prend son repas en salle à manger, il est présenté à ses voisins de table.

- Le résident et sa famille ont la possibilité de rencontrer à tout moment la directrice, l'infirmière, pour exprimer leurs sentiments ou les difficultés d'adaptation après l'admission.

4- L'ANIMATION ET LA VIE SOCIALE :

Dans notre établissements les personnes âgées bénéficient d'une prise en charge qui répond aux besoins vitaux et de sécurité de chaque personne :

- Locaux aménagés pour les handicapés,
- Surveillance de jour comme de nuit,
- Aide aux déplacements, à la toilette, à l'habillage, au repas,
- Soins infirmiers et de nursing.

L'objectif de l'association est d'accompagner les personnes âgées jusqu'à la fin de la vie dans le respect absolu de la personne, perçue à travers ses diverses facettes : physique, psychologique, spirituelle.

La personne âgée présentant un handicap physique ou une désorientation mentale doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement individualisé qui respecte ses désirs et nécessités propres.

Lors d'une enquête satisfaction, un questionnaire a été distribué aux résidents et familles de résidents. A la question « Qu'est ce que la personne âgée appréhende le plus ? » la majorité a répondu « C'est la solitude ».

Pour répondre à ce besoin, l'établissement a embauché 2 personnes en contrat emploi consolidé, qui, par leur présence, leur observation, la connaissance qu'elles ont de chaque personne âgée apportent au quotidien une stimulation adaptée à chacun et une écoute qui donne sens à la vie de ces personnes.

Les activités proposées :

- Un temps court, quotidien, de jeux de société (dominos ...) qui stimule la mémoire et redonne les mécanismes de la logique et du calcul.
- Des fabrications de plats cuisinés (salades de fruit, gâteaux) qui rappelleront les gestes effectués antérieurement et qui aiguiseront les sens du toucher, de l'odorat, du goût.
- La musique : airs et chants connus. Toujours dans le but d'activer la mémoire, faire surgir des émotions, faire fonctionner les cordes vocales et l'ouïe.
- Promenade dans le parc : se situer dans le temps en repérant les saisons par les sensations du chaud, du froid, les odeurs des arbres, des fleurs. Emmener quelques plantes, en reparler en groupe sur leur origine, leur mode de culture, l'époque de floraisons
- Lecture du journal : se situer dans son époque, conserver un éventail large de vocabulaire, maintenir sa syntaxe, donner son opinion.
- Faire un journal : Retracer les activités du mois, les communiquer aux autres.
- Atelier bricolage : couture, peinture, collage, découpage : maintenir les mécanismes des gestes usuels, réaliser personnellement quelque chose, l'exposer.
- Relation plus individualisée ou de groupe : parler de sa famille, de ses enfants, des actions réalisées dans sa vie familiale, publique ou professionnelle.

Un atelier peinture avec l'aide d'un professeur de peinture, est organisé 2 fois par mois. Les tableaux réalisés lors de cet atelier sont exposés en fin d'année ou lors de la kermesse. Cet atelier est mis en place en collaboration et partenariat avec un institut professionnel pour jeunes en difficultés.

Tous les mois, 2 bénévoles accompagnent les résidents qui le souhaitent à « **Connaissance du Monde** », projection de films documentaires sur différents pays de la planète.

Nous bénéficions d'une salle de vie, d'une grande salle d'animation pour réaliser toutes les activités et animations, des salons sont à proximité pour ceux qui souhaitent se ressourcer, se reposer ou s'isoler un instant. L'ensemble de ces salles est en accès direct avec le parc.

5- LE CONFORT DANS L'ETABLISSEMENT :

- Chaque résident est logé dans une chambre individuelle avec une salle de bain personnelle attenante, accessible en fauteuil roulant.
- La majorité des chambres possède une fenêtre dont le niveau permet, du fauteuil de repos ou du lit, une vue sur l'extérieur.
- Il est conseillé à chaque résident d'apporter du mobilier et des objets de décoration leur appartenant pour personnaliser leur chambre.
- Chaque chambre possède une prise de télévision, un téléphone avec une ligne directe, un haut parleur permettant d'écouter les offices religieux pour les personnes alitées.
- L'ensemble des couloirs de l'établissement est équipé de barres d'appui pour permettre de se déplacer le plus longtemps possible de façon autonome.
- 3 ascenseurs sont à la disposition des résidents pour accéder à tous les étages de chaque bâtiment.
- Au rez de chaussée, la porte d'entrée ainsi que l'ensemble des portes fenêtres de la salle à manger, des salons et salle d'animation permettent un accès direct au parc.
- Un salon de coiffure-pédicure est mis à la disposition des résidents. La coiffeuse prend les résidents sur rendez vous, tous les mardis et jeudi après midi.
- La pédicure vient 3 jours tous les mois.

6- LA CITOYENNETE :

*** Le Droit d'expression :**

- Un conseil d'établissement est élu tous les 3 ans et se réunit deux fois par an. Il est composé de collègues : de résidents laïques, des familles, des membres du personnel, des résidents religieux, ainsi que des représentants de la Communauté Religieuse du Conseil d'Administration et de la Commune.
- Pour toutes les suggestions, remarques et idées, une boîte à idée est installée dans le hall d'entrée.

*** Le culte :**

- La présence des religieuses de la Communauté Notre Dame de Charité et d'un prêtre Eudiste dans l'établissement permet de bénéficier d'un office religieux tous les jours. Pour les personnes les plus handicapées, une messe est célébrée tous les mardis dans la salle polyvalente.
- Lorsque les résidents appartiennent à une autre religion, nous contactons les représentants de leur confession pour qu'ils bénéficient d'une présence selon leur conviction.

7- LE RYTHME DE VIE :

- Le rythme de vie des personnes âgées s'organise en fonction de leurs besoins et de la disponibilité du personnel présent.
- Les toilettes pour l'ensemble des résidents sont effectuées entre 7H30 et 11H30.
- L'après midi selon leur fatigabilité et leur souhait, certains résidents sont couchés pour leur permettre de faire la sieste, puis relevé entre 15H et 16H.
- Le soir les personnes âgées les plus handicapées sont couchées entre 18H30 et 20H.

Tous les résidents sont levés et habillés tous les jours et mangent en salle à manger, sauf en cas de maladie et après avis de l'infirmière ils peuvent rester en chambre.

Les horaires de repas sont :

- Petits déjeuner : 7h30 à 8h30
-
- Le Déjeuner : 12h10
-
- Le Dîner : 2 services : 1 à 18h et 1 à 18h30
-
- Le Week-end : 1 à 17h30 et 1 à 18h30, ainsi que les jours fériés

8- L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FIN DE VIE :

La Maison de Retraite prend en charge jusqu'à la fin de leur vie, les personnes âgées admises dans l'établissement :

- 1 membre de la famille peut coucher sur place pour accompagner son parent jusqu'au bout.
- Les membres du personnel ont suivi en majorité une formation à l'accompagnement des personnes en fin de vie et à la prise en charge de la douleur.

Une journée de sensibilisation à la prise en charge de la douleur a été réalisée près des médecins généralistes intervenant dans l'établissement.

Nous bénéficions aussi d'une convention avec le Centre Hospitalier Spécialisé de Caen pour le suivi des personnes âgées souffrant de maladie mentale.

Le personnel soignant dans la mesure du possible lors de la fin de vie, accompagne le résident, les familles, en les incitant à s'exprimer et à entourer leur proche le plus possible tout en les préparant à la séparation.

L'accompagnement se fait en liaison avec le médecin traitant en assurant une prise en charge pour lutter contre la douleur mais sans acharnement thérapeutique dans le respect de la dignité de la personne.

En Projet, l'embauche d'un psychologue pour apporter aide et soutien aux résidents et à leur famille, mais aussi pour travailler avec l'équipe soignante, et permettre au personnel de s'exprimer sur leur travail, leurs sentiments face aux handicaps, à la mort.

9- LA SECURISATION DE LA PERSONNE AGEE :

Pour assurer la sécurité des résidents de l'établissement différentes mesures techniques ont été mises en place.

Lors de son admission, il est remis à la personne âgée un médaillon qu'elle peut porter autour du cou, il lui permet d'appeler du secours en cas de difficultés, quel que soit l'endroit où elle se trouve. L'appel est signalé sur les bips que portent les soignants. Le bip sonne jusqu'à l'intervention sur place du soignant. L'heure de l'appel et l'heure d'intervention s'inscrivent sur une imprimante.

Une clôture a été installée autour de l'établissement pour permettre aux personnes désorientées de se promener dans le parc en toute sécurité.

- Un code d'accès sécurise la porte d'entrée pour éviter les sorties non contrôlées des personnes désorientées.
- La nuit une aide soignante et un agent sont présents pour assurer la sécurité des personnes.

- Le respect du **secret professionnel** est aussi une réponse à la sécurisation, il engage le personnel envers le résident et est indispensable dans une relation de soins.

La discrétion est une obligation, aucune information ne doit être communiquée inutilement aux autres résidents, ni à l'entourage, ni aux familles des membres du personnel qui connaît le résident mais, il est important de répondre aux demandes de nouvelles avec **discernement**.